

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE  
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

## PCT

NOTIFICATION DE TRANSMISSION DES COPIES  
DEMANDÉES DES DOCUMENTS CONTENUS  
DANS LE DOSSIER

(règle 94.1. du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	<b>POUR INFORMATION SEULEMENT</b>
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

L'administration chargée de l'examen préliminaire international transmet ci-joint, en réponse à la demande reçue,  
\_\_\_\_\_ (nombre) copies des documents suivants, contenus dans le dossier de la demande internationale.

(Liste des documents)

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone